

Rapport, présenté par Fouché au nom du comité de salut public, sur la situation de Commune-Affranchie, en annexe de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794)

Joseph Fouché

Citer ce document / Cite this document :

Fouché Joseph. Rapport, présenté par Fouché au nom du comité de salut public, sur la situation de Commune-Affranchie, en annexe de la séance du 21 germinal an II (10 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 417-420;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29464_t1_0417_0000_19

Fichier pdf généré le 01/02/2023

« Le département du Nord applaudit à la juste sévérité que la Convention nationale vient d'exercer contre les conspirateurs qui étaient dans son sein, et je puis l'assurer que la très-grande masse des citoyens qui le composent versera la dernière goutte de son sang plutôt que de reprendre de nouveaux fers.

FLORENT-GUIOT.

(Applaudissements.)

La Convention nationale décrète mention honorable des noms des six courageux patriotes au procès-verbal, insertion de la lettre au bulletin, et renvoi au comité de salut public.

61

Un membre [BARRERE] du comité de salut public annonce à la Convention que les pouvoirs de ce comité sont finis d'hier : il demande que la Convention prononce sur le renouvellement.

La Convention nationale décrète que les pouvoirs du comité de salut public sont prorogés d'un mois (1).

(Applaudissements.)

62

Le même membre [BARERE] donne la liste des prises annoncées par le courrier du 19 de ce mois : il en résulte qu'il est entré au port de Rochefort une galiote hollandaise, chargée de 120 tonneaux de bled-froment, prise par les frégates de la République *la Surveillante* et *le Druïde*.

Un brick espagnol, chargé de salaisons, jambons, légumes, et pris par la corvette *la Diligente*.

Il est entré à Chauvin-Dragon un navire de 200 tonneaux, chargé de 1,600 boisseaux d'orge et autres effets, allant en Espagne, pris par le cutter *le Petit-Diable*.

Insertion au bulletin (2).

63

ETAT DES DONNS (suite) (3)

a

Un anonyme a envoyé un petit paquet sans lettre indicative, contenant quatre décorations militaires, deux assignats de 10 liv. et un de 5 liv.

(1) P.V., XXXV, 138. Minute signée B.B. (C 296, pl. 1009, p. 11), Décret n° 8724. Mention dans *Mon.*, XX, 187; *C. Eg.*, n° 601; *Batave*, n° 420; *Ann. patr.*, n° 465; *Débats*, n° 568; *Rép.*, n° 112; *M.U.*, XXXVIII, 346; *J. Sablier*, n° 1250; *J. Perlet*, n° 566.

(2) P.V., XXXV, 138. Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl^t); *J. Mont.*, n° 1119; *M.U.*, XXXVIII, 346; *Mon.*, XX, 183; *Mees. Soir.*, n°s 601-602; *Ann. patr.*, n°466; *J. Sablier*, n° 1250; *Débats*, n° 568, p. 354; *J. Perlet*, n° 566; *C. Eg.*, n° 601; *Batave*, n° 420; *Rép.*, n° 112.

(3) P.V., XXXV, 346.

b

Les membres du comité de surveillance de la commune de Bosville ont envoyé, pour les frais de guerre, la somme de 393 liv. en un bon de la poste de Cany, le 12 germinal.

La séance a été levée à quatre heures (1).

Signé, AMAR (président); Ch. POTTIER, PEYSSARD, LEGRIS, MONNOT, RUELLE, M. A. BAUDOT (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

64

[Rapport sur la situation de Commune-Affranchie, par le repr. Fouché, de Nantes] (2).

Représentans du peuple,

Le Comité de salut public m'a appelé dans votre sein pour vous donner des renseignements sur la situation de Commune-Affranchie. Je vous dois un tableau rapide et sincère, je vais le tracer avec la franchise et la chaleur qui conviennent à mon caractère, qui ne sait point obéir aux mouvemens mobiles de l'opinion. Vous vous rappelez tout ce qui fut dit, il y a quelques mois, à votre barre, contre ceux de vos collègues que vous avez envoyés dans cette commune. On vous les présenta comme des barbares, comme des juges cannibales altérés du sang des hommes : vos âmes vertueuses frémissaient, elles se soulevèrent d'effroi à l'aspect de cette horrible image de notre caractère, nous semblions appartenir à la classe des rois ou des tigres.

Le rapport du Comité de salut public jeta une forte lumière sur tous les points de notre mission; il déchira ce voile odieux, épouvantable; il vous présenta le miroir fidèle de la vérité : vous y vîtes de vastes tombeaux, sans doute, mais qui ne renfermoient que les cendres des assassins de la liberté. C'étoit le peuple qui tenoit la foudre, qui la lançoit, elle sembloit descendre du ciel.

Vos âmes se sentirent soulagées, elles pénétrèrent les nôtres, vous éprouvâtes nos sentimens, vous applaudîtes à notre sévère énergie, vous partageâtes notre satisfaction : et certes c'en est une que de faire couler à grands flots le sang des conspirateurs, son effusion ne peut porter l'attendrissement que dans l'âme de leurs complices ou des hommes prêts à le devenir. Le sang du crime contient, comprime les germes de l'innocence et de la vertu; il faut qu'il déborde sur la nature pour leur laisser un libre et rapide développement.

(1) P.V., XXXV, 138.

(2) *J. Mont.*, n°s 150, 151, 154; *Débats*, n° 568, p. 345; *M.U.*, XXXVIII, 363.

Vous voulûtes faire éclater la vengeance publique contre ces hommes qui vous avoient si atrocement trompé, vous voulûtes punir leur sacrilège audace; mais ils avoient lancé, comme le Parthe, en fuyant leurs traits empoisonnés, ils étoient rentrés dans le repaire tortueux, impénétrable, où toutes les conjurations ourdissent leurs trames parricides, et d'où elles remuent à une grande profondeur toute la lie infecte que nous voyons s'élever dans ces tems d'orage, et qui tend à se filtrer dans les organes de la république pour les déchirer.

Après le premier échec, les malveillans ne se tinrent pas pour vaincus; leur activité ne s'est point ralentie: ils sont sans cesse autour de cette enceinte, qu'ils cherchent à envelopper de leurs perfides machinations, pour tromper la liberté, et pour sauver les conspirateurs qui sont sous le glaive de la mort: ils avoient manqué leur but en s'associant à des hommes dont les mains étoient encore fumantes du sang des républicains; ils se sont dit: lions notre intérêt à celui de la vertu, descendons dans l'âme des patriotes, agitions-les de toutes les trames, de toutes les angoisses de la terreur; que leurs gémissemens se mêlent à nos cris, et que sous le simulacre religieux de la nature, de la morale, de l'humanité gémissante et indignée, le poignard de la vengeance immole à notre fureur ces inflexibles amis de la patrie, qu'il atteigne sûrement le cœur de la liberté.

Oui, citoyens collègues, l'intrigue a saisi ce moment où d'obscurs conjurés ont paru sur la scène politique, dérochant leur hideuse nativité sous le masque d'un républicanisme fantastique, pour commencer l'exécution de ses desseins. La scélératesse, les attentats inouis des conjurés ont été présentés à Commune-Affranchie, comme de simples emportemens, des violences, des excès naturels; leur arrestation, comme une oppression tyrannique contre la ferveur du patriotisme. C'est dans cette confusion de choses et d'idées qu'on a jeté l'alarme et fait peser le poids de l'amertume sur le cœur des vrais patriotes de cette commune. C'est par cet infâme moyen qu'on est venu à bout de leur persuader qu'ils avoient à craindre des persécutions, à redouter même les représentans du peuple, qui respectoient, depuis longtents, jusqu'à leurs foiblesses, jusqu'à leurs erreurs. Ah! que ne viennent-ils déposer dans notre propre sein, les tourmens de leur imagination; ils auroient trouvé dans nos embrassemens fraternels, les consolations touchantes de l'amitié: les mêmes bras qui traçoient avec intrépidité des milliers d'arrêts de mort contre leurs ennemis, se seroient ouverts pour les rassurer!

Mais il falloit que le méchant réussit dans son affreux système, que les patriotes timides et modestes ne pussent approcher les représentans du peuple; il falloit qu'ils fissent retentir cette immense cité de leurs douleurs et de leurs plaintes lugubres, pour donner une sorte de confiance aux calomnies de l'intrigue et une réalité aux prédications sinistres des conspirateurs.

Hommes pervers! l'impunité de vos efforts, de vos crimes sont inutiles, vous ne pouvez rien obtenir de ce que vous desirez, que par l'anéantissement de la vertu et la vertu est éternelle comme la justice, dont le glaive terrible est

prêt à vous frapper. Vous pouvez arracher aux âmes fortes et magnanimes tout ce qui l'entoure, mais vous ne leur enlèverez pas cette pensée douce, ce sentiment indestructible, que le sort de la république ne restera pas entre vos mains; c'est tout ce qu'il nous importe de sentir, c'est le prix de notre dévouement, il nous suivra dans notre éternel sommeil.

Une nouvelle circonstance a paru favorable aux ennemis du peuple, toujours prêts à tourner au profit des conjurations les moindres mouvemens; ils ont habilement saisi, celui qui s'est manifesté, au moment où nous avons réduit la masse effrayante des comités révolutionnaires; arrêté une distribution plus juste, plus égale des autorités constituées dans l'étendue du département et ordonné la dissolution d'une société qui étoit devenue la honte des mœurs, le scandale de la liberté.

Ces mesures étoient inspirés par la justice, dictées par les principes, elles étoient commandées impérieusement par les circonstances, par vos décrets, et par l'intérêt du peuple; mais elles attaquoient des hommes, en qui le desir sordide de la domination est plus cher que le devoir, l'amour de l'argent plus sacré que celui de la raison; elles ouvrirent donc un vaste champ à l'intrigue et à la calomnie.

Trente-deux comités dans une ville, dont la population est à peine aujourd'hui de quatre-vingt mille âmes, étoient évidemment un poids oppressif; un cancer politique qui dévorait le peuple; je rends avec joie un hommage sincère au petit nombre d'hommes vertueux qui les composoient; mais plusieurs membres n'avoient ni mesure, ni moralité; ils tourmentoient sans cesse leurs concitoyens de leur turbulente oisiveté, ou violeient avec audace leurs droits les plus saints; on a vu avec frémissement des innocens acquittés par le jugement du tribunal terrible de la commission révolutionnaire, replongés par leurs ordres arbitraires, dans les cachots du crime, parce qu'ils avoient le malheur de se plaindre de ne plus retrouver dans leurs humbles demeures le strict nécessaire, qu'ils y avoient laissé.

La Société populaire qui d'abord avoit été formé de patriotes connus et éprouvés, a succombé elle-même sous leurs poids énorme: chaque membre de ces autorités craignant la censure de cette société intrigans pour y entrer et bientôt tous siégèrent dans son enceinte.

Le temple consacré à la liberté, fut ainsi changé en peu de temps en une arène famélique de l'anarchie et de la sédition: les injustices, les calomnies, les fureurs contre le gouvernement même furent constamment à l'ordre du jour: la voix du patriote y étoit étouffée, la mémoire d'un ami de Chalier, de celui qui devoit partager la gloire de son martyr, le vertueux Gaillard, qui dans un accès profond d'une sombre mélancolie, eût la foiblesse de désespérer du salut de son pays, fut vouée à l'exécration par un arrêté expresse de cette société.

Les Jacobins de Paris et des divers départemens que le Comité de salut public nous adjoignit pour nous seconder dans la mission laborieuse et pénible dont vous nous aviez chargée, furent sur-tout exposés à toutes les fureurs des passions basses et cruelles: des motifs particuliers acérroient les haines, les Jaco-

bins de Paris étoient des étrangers aux yeux des faux patriotes.

Nous devons cette justice éclatante à ces patriotes courageux; quelques-uns d'eux ont pû commettre des erreurs, mais en général on peut assurer qu'ils ont dénoncé sans ménagement les vices et la corruption, qu'ils ont dévoilé avec fermeté, les divers systèmes de diffamation imaginés pour perdre les meilleurs citoyens. Dans toutes les circonstances, ils ont partagés nos craintes, nos efforts et nos dangers: certes, c'en est un que d'avoir accepté la mission de Commune-Affranchie, c'étoit s'élancer dans un camp ennemi, où nous sommes sûrs de trouver tôt ou tard mille traits pour nous percer le sein.

Les patriotes hypocrites toujours intéressés à attacher à leur cause les hommes vertueux, persuadèrent artificieusement aux foibles et aux crédules que les mesures de justice, dirigées contre des individus coupables, enveloppoient des vrais patriotes.

La sévérité employée à l'égard des premiers parut à ceux-ci une persécution, ils quittèrent précipitamment leurs foyers et vinrent à Paris chercher une sécurité qu'ils croyoient leur être refusée à Commune-Affranchie.

Si l'ombre de Chalier avoit pu leur faire une révélation, elle leur auroit dit: Patriotes trop crédules, trop faciles à égarer. Quoi! ceux qui ont envoyé au supplice mes juges barbares, mes bourreaux, peuvent-ils manquer de prendre un intérêt tendre et consolateur, à votre touchante destinée, à vos malheurs? Non... non... cela n'est pas dans l'ordre immuable de la nature. Le principe qui donne au cœur les mouvemens est toujours le même: l'amour pour les patriotes ne se calcule pas sur des paroles souvent hypocrites, sur des caresses froides ou trompeuses: il se lit sur les tombeaux qu'on a creusés aux ennemis de la patrie.

J'ai besoin, citoyens collègues, de reposer votre âme et la mienne, sur une pensée plus consolante, sur un sentiment plus doux.

Le peuple de Lyon long-tems égaré par la puissance de la richesse, par toutes les passions dominatrices, ne voyoit la convention nationale, que comme les hommes crédules et ignorans voyoient la dignité, ils la croyoient susceptible de haine et de vengeance.

Désabusé aujourd'hui de sa longue et cruelle erreur, il se réfugie avec confiance, avec joie sous votre puissance paternelle: il trouve son bonheur dans le sentiment de sa dignité que vous lui avez fait recouvrer, dans la reconnaissance touchante que vous lui avez profondément inspirée.

Il ne redoute plus que les hommes immoraux, qui pour remplacer ses anciens oppresseurs dans leur brigandage cherchent à vous tromper sur ses sentimens, sur sa bonne foi, sur sa franche probité, s'agitent pour le calomnier, afin de se perpétuer le prétexte de la maîtrise et de se partager le fruit de ses sueurs.

Semblables à des enfans dénaturés, ces hommes odieux, voudroient faire interdire leur père, afin d'usurper ce qui lui appartient.

Ajoutez, citoyens collègues, à tout ce que vous avez fait pour le peuple de Commune-Affranchie, une nouvelle marque de la générosité nationale: donnez-lui des moyens prompts

pour accélérer le développement de son active industrie: couvrez le cadavre affreux de sa misère des dépouilles des conspirateurs qui l'avoient trompé: rappelez-le au nombre des enfans de la république; il en est digne, les sentimens qu'ils vous dévoue sont garans de l'avenir.

Je ne terminerait pas ce rapport sans vous présenter une réflexion importante et utile aux circonstances.

Nous sommes tous fortement convaincus que la république ne peut se soutenir dans les convulsions des organes excités par la foule des factions que par l'énergie du gouvernement révolutionnaire. En bien, citoyens collègues, les obstacles les plus difficiles à craindre se trouvent dans les autorités constituées.

Le peuple marche toujours avec vous: ses inclinations sont naturellement les plus forts leviers de vos lois. Mais les corps constitués, quelques efforts que vous ayez faits pour les épurer, ils sont populaires en général; mais avec des intentions dignes d'éloges, ils sont fédéralistes par instinct, comme leurs prédécesseurs l'étoient par système: ils sont anarchistes; ils tendent sans cesse à mettre leur volonté à la place du gouvernement, à substituer la superstition départementale au culte de la patrie.

Nous avons dû tolérer à Commune-Affranchie tout ce qui sembloit appartenir à la nature des circonstances, ce qui venoit de la nécessité; mais nous ne pouvions, sans nous rendre indignes de votre confiance, sans affoiblir, sans dégrader notre caractère, ne pas contenir avec force, ne pas réprimer avec sévérité ce qui résultoit des passions viles et des entreprises criminelles contre l'autorité souveraine: c'étoit le dernier dévouement qui nous restoit à faire à la patrie.

Plus fortes que le peuple qu'elles dirigent, les autorités constituées dominant, elles règnent si nous foiblissons: la république n'est plus une, indivisible, elle est fédérative.

Le gouvernement révolutionnaire seul peut être le lien commun, le principe régulateur qui met en harmonie, qui fortifie toutes les parties fédéralisées; il est la clef de la voûte du temple de la liberté, qu'on chercha à ébranler.

Il renferme toutes les matrices vigoureuses qui doivent régénérer, fortifier la république; il fait l'espoir de l'avenir et le destin du monde; il doit être une seconde religion; c'est le dogme qu'il faut fortement établir.

Quand le peuple est rentré dans tous ses droits, si l'on veut qu'il en jouisse, la justice doit rentrer aussi dans tout son exercice: une seule infraction impunie est un malheur public; elle trouve de nombreux imitateurs.

Vous bornerez-vous sans cesse à ordonner l'exécution de vos décrets? Que ferez-vous de plus que vous ne faites chaque jour? Ceux qui les négligent ne sont-ils pas aussi des conspirateurs? Ne veulent-ils pas aussi avilir la représentation nationale?

Citoyens collègues, soyez en garde contre de fausses attaques des factions, elles en veulent à notre gouvernement; elles s'attacheront à vous présenter comme des tyrans et des oppresseurs féroces ceux de vos collègues qui, dans les départemens montreront une volonté ferme, une résolution forte de l'établir, et qui puniront sévèrement tous les prévaricateurs.

Eloignez de vous leurs insinuations perfides, de quelques couleurs qu'elles soient enluminées, les préventions sont de mauvais conseils : renfermez-vous avec la patrie, vous serez invincibles. Le recueillement et la méditation sont les premières puissances de celui qui gouverne.

Que vos collègues courageux et énergiques trouvent dans votre justice sévère mais éclairée une garantie, une sauve-garde contre les passions, contre les faiblesses individuelles et contre les atteintes de l'hypocrite et perfide calomnie.

Voilà un moyen puissant, une mesure efficace, un ressort dont la force est en proportion avec les obstacles que nous avons à surmonter, un ressort qui a la trempe indestructible de la liberté.

Que votre Comité de salut public pénètre profondément de cette vérité, saisisse ce ressort terrible; qu'il lui donne un développement rapide et vigoureux; qu'il ne redoute point les couleurs de la dictature dont on voudroit le couvrir.

Les effets de son dévouement vertueux seront bientôt imprimés sur les ruines des trônes ensanglantés; vous le voyez déjà sur les fronts des méchants consternés; vous y lisez : *le crime finit, la vertu commence; la République est immortelle.*

65

[*La Sté popul. de Pouilly-sur-Loire, à la Conv.; s. d.*] (1).

« Représentans du peuple français.

Depuis 18 mois que vos travaux étonnent l'univers et font pâlir les tyrans sur leurs trônes ébranlés, vous avez été constamment assiégés par l'aristocratie et le despotisme, vous avez su les vaincre et déjouer les complots meurtriers de leurs lâches satellites.

Des traîtres qui avaient su captiver la confiance du peuple ont profité de cet avantage pour vouloir l'égorger et détruire la liberté.

Votre active surveillance vient d'en découvrir la trame horrible, et vous en avez fait prompt justice.

Courage, dignes représentans d'un peuple libre, votre énergie rendra les français invincibles, et vous fera admirer de toutes les nations. Nous vous invitons à rester à votre poste; vous êtes le rempart indestructible et nécessaire de la Liberté. La paix, une paix durable doit seule annoncer l'époque de votre remplacement.

En attendant ce terme nous vous jurons de mourir mille fois plutôt que de souffrir l'esclavage, et nous ne cesserons de crier : Vive la République une et indivisible, Vive la Convention, Vive la Montagne, guerre à mort aux traîtres et aux tyrans de toutes espèces. »

ARRIDEAULT (*présid.*), LE GUAY (*vice-présid.*),
ARGER (*secrét.*).

(1) C 300, pl. 1057, p. 10.

66

Les sans-culottes de la Société populaire de Tulle instruisent la Convention que le département de la Corrèze, composé de 312 communes, ne compte plus dans toute son étendue, ni évêques, ni curés, ni vicaires, ni églises, mais la liberté. Ils n'ont plus d'intermédiaires entre eux et le ciel (1).

67

[*Les aveugles aspirants, de l'hôpital des Quinze-Vingts, à la Conv.; s. l. n. d.*] (2).

Fidèles représentans de la Montagne, Hommes vertueux et inébranlables de la République, c'est à vous, c'est dans votre sein que des hommes accablés de malheurs et d'infortune viennent épancher leurs cœurs et se plaindre amèrement de l'inexécution de vos décrets qui ont été rendus en leur faveur le 1^{er} may 1793 (v. s.) qui accordent un secours provisoire de 15 sols par jour. Ces victimes de la nature dénuées de tout, sans pain, sans vêtements et bientôt sans logement, réduites au désespoir, viennent ici pour que vous preniez en considération leur juste demande et vous prient de faire ordonner l'exécution du décret qu'elle a déjà rendu en leur faveur et contre lequel ces malheureux gémissent depuis si longtemps. Ils se sont présentés nombre de fois à l'administration des Quinze-Vingts pour toucher le provisoire, et chaque fois on leur a dit qu'il n'y avait point de fonds, et cependant ils ont accordé une augmentation de 5 sols par jour à ceux qui sont dans la maison. Citoyens représentans, la mendicité est entièrement abolie, c'est pourquoi ils vous prient au nom de l'humanité souffrante de vouloir bien leur faire accorder l'objet de leur demande et de les admettre au nombre de ceux qui jouissent des bienfaits que vous avez accordés, en voulant bien les joindre à la maison des Quinze-Vingts. Ils attendent tout de votre humanité.

Les noms des réclamans sont : Pichard, Picot, Fillion, Michelet, Crevoisier, Lardièrre, Mau-paté, Fro, Gibon, Caillot, Dufour, Hallais, Aillaut, Vignau, Sabreu, Rousselot, Gaudé, Labatte, Mignerot, Pivot, Neveu, Landrieu, Marguerite, Guy et la citoyenne Laporte, Beauvais, au nom de leurs confrères.

Renvoyé au Comité des secours (3).

68

BARERE propose, au nom du comité de salut public, de fixer à 900 liv., capital analogue aux prix actuels et qui se trouve reversé sur l'agriculture, le maximum des chevaux, dont la Con-

(1) M.U., XXXVIII, 343. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t;
C. Eg. n^o 601.

(2) F¹⁵ 241. Voir, même doss, lettre du cⁿ Nicolle, 5 pluv. II.

(3) Mention marginale, datée du 21 germ. et signé Ch. Pottier.